

## **PAGE 1 POWERPOINT**

Mesdames, Messieurs, bonjour,

C'est avec grand plaisir que j'interviens aujourd'hui devant vous en ma qualité de Président de la Commission Tourisme du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'objet de mon intervention est de démontrer que faire émerger une destination touristique la plus adaptée possible demande la mobilisation, bien sûr, des professionnels eux-mêmes, mais également l'accompagnement des diverses institutions et collectivités.

Au travers d'un exemple de territoire, celui du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, je vous expliquerai comment les différentes collectivités et institutions interviennent de façon complémentaire en fonction de leurs compétences.

## **PAGE 2 POWERPOINT**

C'est en 2003 que la Région Provence Alpes Côte d'Azur, en collaboration avec la DRT, s'engage dans la démarche de labellisation nationale. Les partenaires institutionnels départementaux du tourisme sont sollicités pour assurer l'animation du label et, en 2006, les six départements sont impliqués dans cette démarche, ce qui garantit une action cohérente et homogène sur l'ensemble du territoire régional.

C'est ensuite en 2006 avec l'adoption du Schéma Régional de Développement Touristique 2006-2010 qu'un pas déterminant est franchi, avec le « Contrat de développement Tourisme et Handicap », nouveau dispositif financier destiné à soutenir les professionnels du tourisme dans leur démarche d'accueil de ces clientèles.

## **PAGE 3 POWERPOINT**

Peut alors commencer une réelle valorisation de l'offre touristique adaptée jugée, jusqu'à présent, insuffisante.

La nécessité de travailler à la construction de « poches d'accessibilité » revient alors au centre de notre action. En effet, le nombre de prétendants au label était jusqu'alors trop faible et trop éclaté géographiquement pour pouvoir opérer un réel travail de mise en réseau des différents acteurs.

## **PAGE 4 POWERPOINT**

De plus, la diversification de notre offre concourt à la création de « produits adaptés ».

A noter que la loi de 2005 qui impose une chaîne de déplacement sans rupture pour les personnes handicapées favorise également cette notion de « territoire adapté ».

## **PAGE 5 POWERPOINT**

Le Conseil Régional a créé, en 2006, un comité régional de coordination Tourisme et Handicap réunissant les acteurs institutionnels. C'est au cours de ces réunions que sont prises toutes les décisions quant aux actions à mener.

## **PAGE 6 POWERPOINT**

Il a également mis en place une palette de dispositifs financiers inclus dans un Contrat de Développement Tourisme et Handicap : soutien de la mission d'animation du label et en direction des porteurs de projets, aide au conseil et subventions pour les investissements à réaliser en vue de l'obtention du label.

A noter que l'accessibilité de l'offre touristique aux personnes handicapées a été considérée comme un axe majeur. En effet, les hébergements peuvent prétendre à une subvention dès lors qu'ils s'engagent dans l'obtention du label, alors que les travaux de mises aux normes et de rénovation sont financés par le biais de prêts à taux zéro.

Ainsi, plus de 3 millions d'euros ont été affectés à cette politique régionale, entre 2007 et 2009.

## **PAGE 7 POWERPOINT**

La sensibilisation et la promotion font également partie de ce Contrat. Ainsi, le Comité Régional du Tourisme Provence Alpes Côte d'Azur mène depuis quelques années une politique de communication active sur la thématique Tourisme et Handicap.

Des supports de communication ayant pour objectif la sensibilisation des professionnels du tourisme ont été réalisés en 2007.

La valorisation de l'offre auprès du grand public a débuté en 2008 par la présence d'un stand sur les salons Autonomic de Paris en juin 2008, Marseille en novembre 2008 et Handica de Lyon en juin 2009 réunissant l'ensemble des partenaires.

A noter que lors du salon Autonomic de Marseille, une remise de plaques Tourisme

et Handicap a été organisée afin de mettre en valeur les sites labellisés.

## **PAGE 8 POWERPOINT**

Enfin, de par ses compétences, le Conseil Régional agit sur d'autres secteurs, tels que les transports ou la solidarité envers les personnes handicapées.

Ainsi, entre 2005 et 2007, pour permettre l'accès à la baignade, 64 plages ont été équipées de fauteuils amphibie.

Plus près de nous, en 2008, la Région a équipé 12 cinémas, théâtres et salles de spectacles d'équipements au bénéfice de personnes malentendantes.

En matière de transports, le Schéma Directeur Régional d'Accessibilité a été adopté par les Elus régionaux en février 2008.

Ce Schéma propose notamment de poursuivre les aménagements et travaux existants et de profiter du renouvellement

des matériels roulants pour acquérir des matériels accessibles.

Une quarantaine de gares ont ainsi été rénovées et aménagées.

## **PAGE 9 POWERPOINT**

Pour ce qui est du label « Tourisme et Handicap » dans le département, il y a deux niveaux d'interventions.

Le Comité Départemental du tourisme a en charge la mission d'animation du label. A ce titre, une personne, à temps plein, est en contact avec les professionnels du tourisme désireux d'intégrer la démarche de labellisation.

Elle constitue la porte d'entrée vers le label, elle est donc un maillon essentiel de la chaîne. En effet, le premier contact avec un professionnel du tourisme hésitant se doit d'être rassurant quant à la démarche.

Le CDT édite depuis 2008 une brochure valorisant les sites labellisés du

département. Cette brochure a été complétée en 2009.

Enfin, l'animateur du label oriente le prétendant au label vers les aides départementales et régionales.

En effet, le Conseil Général, en plus de soutenir financièrement la mission d'animation, a mis en place des aides aux investissements à destination des porteurs de projet engagés dans la démarche de labellisation.

## **PAGE 10 POWERPOINT**

Enfin, le niveau communal et intercommunal est, bien sûr, primordial dans la structuration d'une destination adaptée.

L'exemple choisi pour illustrer mon propos est la communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Elle regroupe 12 communes, pour une population totale de 100 000 habitants.

Avec ses 45 000 habitants, la ville centre en est Aubagne.

Au niveau touristique, les demandes émanant de personnes handicapées sont en nette augmentation, surtout en termes de visites.

L'identité culturelle Du Pays d'Aubagne s'articule autour de deux thèmes majeurs : Marcel Pagnol et l'argile, que l'on retrouve dans les sites labellisés, avec La Maison natale de Marcel Pagnol et un atelier de poterie : La Barbotine. Une piscine municipale est également labellisée.

De plus, pendant la saison estivale, un petit train touristique, dont une rame est adaptée, sillonne le centre historique de la ville et ses environs immédiats.

Très prochainement, l'office de tourisme et un hébergement dans le centre ville viendront compléter cette palette.

## **PAGE 12 POWERPOINT**

Au niveau des compétences communales, cela fait très longtemps que la ville d'Aubagne a pris en compte la notion d'accessibilité, du fait d'une population handicapée résidente relativement importante.

Pour autant, elle poursuit ses efforts et son projet municipal prévoit l'intégration des personnes handicapées dans différents secteurs de la vie quotidienne : logement, culture, sport.

Les secteurs qui nous intéressent aujourd'hui et qui contribuent à accroître l'activité touristique sont la voirie et les transports.

Sur la ville d'Aubagne, les bâtiments publics sont quasiment tous accessibles et des circuits ont été créés afin de permettre aux personnes handicapées d'y accéder.

De plus, la gare a été rénovée. Des aménagements complémentaires doivent lui

être apportés pour la rendre totalement accessible. Elle bénéficie aussi du service ACCES Plus qui permet une réservation, une prise en charge à l'arrivée en gare, en correspondances et à la descente du train.

## **PAGE 12 POWERPOINT**

La communauté d'agglomération a en charge les transports. Elle a établi son Schéma d'accessibilité en 2008. Ce document qui s'est traduit par des investissements sur des points d'arrêt et matériels roulants se poursuivra jusqu'en 2015, l'objectif, étant d'avoir 200 points d'arrêts aménagés. A noter également la gratuité du réseau intercommunal depuis début 2009.

Un service de substitution existe. L'association Boulegan a été créée en 1991 à l'initiative d'un groupe de personnes handicapées. Elle dispose de 4 véhicules adaptés et offre, sur réservation, un service d'accompagnement porte à porte.

Les prix pratiqués sont modiques, grâce notamment à des accords passés avec le

Conseil Général et une convention avec la Communauté d'agglomérations.

Les touristes en situation de handicap peuvent bénéficier de ce transport à la demande.

## **PAGE 13 POWERPOINT**

Revenons-en à l'offre labellisée. On peut constater que la mise en commun des ressources des différents échelons aboutit à assurer au site s'engageant dans la démarche :

- un accompagnement technique portant sur les aménagements à réaliser délivré par l'animateur du label,
- des aides financières émanant des collectivités (conseil général et conseil régional) afin qu'il puisse mener à bien son projet de labellisation,
- une promotion à tous les échelons (local, départemental, régional) pour faire connaître son site auprès du grand public.

Tout cela, je le rappelle, est entièrement gratuit.

## **PAGE 14 POWERPOINT**

Les perspectives d'évolution sur cette thématique vont donc s'imposer naturellement, à savoir le développement du nombre de territoires adaptés.

La démarche consisterait donc à :

- identifier de nouveaux territoires sur lesquels une petite offre labellisée existe déjà ou à intervenir sur demande d'un territoire ou d'une commune souhaitant s'impliquer dans l'accessibilité et les développer,
- prendre contact avec une structure animatrice de la demande (office de tourisme, structure intercommunale, association ayant la compétence tourisme pour un territoire) pour recenser les possibilités de labellisation (sites accessibles) et l'accessibilité des infrastructures (voirie, transport),
- l'informer sur les possibilités d'aides financières offertes aux porteurs de

projets s'engageant dans l'obtention du label,

- étudier avec les autres services de la région les possibilités d'accompagnement des communes et territoires
- valoriser le produit

Le prochain Schéma Régional de Développement Touristique sera l'occasion de mener une réflexion, en interne et en externe, afin de créer des dispositifs financiers incitatifs en vue de la mise en accessibilité de territoires volontaires.

## **PAGE 15 POWERPOINT**

En effet, aujourd'hui, la loi du 11 février 2005 devrait jouer un rôle de levier pour le label. Rappelons qu'un site labellisé pour les 4 types de handicap est quasiment en conformité avec ses obligations réglementaires.

Pour autant, la méconnaissance de la loi et une réaction de rejet pour ceux qui la connaissent font qu'aujourd'hui, il est

constaté une stagnation du nombre de demandes d'évaluation. Aussi, il faut poursuivre nos efforts en matière de sensibilisation et d'information.

En effet, le maillage du territoire par le développement de l'offre labellisée constitue le point de départ indispensable à la création de produits adaptés.

Il est également la clé de voute d'une mise en réseau des acteurs pouvant déboucher sur des partenariats entre professionnels du tourisme.

Parallèlement, la communication vers le grand public doit s'intensifier car il s'agit là d'un outil de persuasion incomparable pour les professionnels du tourisme frileux.

Ainsi, un site internet dédié accessible devrait être mis en place prochainement par le Comité Régional du Tourisme Provence Alpes Côte d'Azur.

## **PAGE 16 POWERPOINT**

Enfin, je ne résiste pas au plaisir de montrer le nombre de sites labellisés qui, bien sûr, reste modeste au regard des capacités d'une région touristique telle que la notre. Pour autant, ce bilan nous semble prometteur et nous conforte dans la volonté politique d'inscrire l'accessibilité de nos territoires à tous comme axe prioritaire de notre action.

Je vous remercie de votre attention.